

Délibération

n° 2026-29

Objet : Fixation du nombre de Vice-Présidents

Séance du : 06 juillet 2026

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 30 juillet 2026 **Secrétaire de séance :** Sébastien ARCOS

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	27	0	4	4
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
LAFOND Peggy	X			
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
BRUNEAU Nathalie	X			
ARCOS Sébastien	X			
STARON Catherine	X			
TISSOT Philippe	X			
PARLIER Frédérique	X			
POISSON Didier	X			
BONNEFOY Mireille	X			
JAL Jean-Philippe	X			
BOUDJELLABA Mohamed	X			
MALOSSE Daniel	X			
NELIAS Agnès	X			
GALLET Christian	X			
SOTTON Sylvain	X			
BONNEFOUX Richard	X			
MAMET Marc	X			
MATHON Patrick	X			
MOUYON Thomas	X			
ASTIER Benoit	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
COMBET Damien	X			
DUTHEL Gilles	X			
MENICHON Jacky	X			

Présent(e) Représenté(e) Excusé(e) Excusé(e)
par donne pouvoir à

<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
CADORET Rémy	X			
BOCQUET Jonathan				X
JOINT Bastien			X C. STARON	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
EL FALOSSI Messaouda			X M. PUBLIÉ	
PUBLIÉ Martine	X			
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
BENCHARAA Myriam			X C. VOISIN-MOULINIER	
VOISIN-MOULINIER Catherine	X			
CHAPOT Pascale				X
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
ODO Xavier			X P. LOCATELLI	
PACCAUD Mickael				X
CRUZ Sophie				X

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Nadège NOEL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Par dérogation aux dispositions de l'article 21 du Décret n° 85-643 du 26 juin 1985, l'article 98 dudit décret dispose que le conseil d'administration du cdg69 élit, parmi ses membres titulaires représentant les communes et l'ensemble des établissements publics affiliés, de deux à six Vice-Présidents.

Il est proposé au conseil d'administration de fixer le nombre des Vice-Présidents à élire à 6 compte tenu de l'importance qualitative et quantitative des missions obligatoires et facultatives mises en œuvre par l'établissement et du rôle du cdg69 en tant que centre de gestion coordonnateur en région AURA.

L'ordre qui prévaudra fera l'objet d'une délibération spéciale, une fois l'élection des Vice-Présidents achevée.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 21 et 98,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'élire parmi ses membres titulaires représentant les communes et l'ensemble des établissements publics affiliés, 6 Vice-Présidents.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 06 juillet 2026
Le Président,



Philippe LOCATELLI